

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
301^{ÈME} REUNION
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
30 NOVEMBRE 2011

PSC/PR/COMM./(CCCI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de ses 300^{ème} et 301^{ème} réunions, tenues respectivement les 28 et 30 novembre 2011, a adopté la décision qui suit sur la situation au Darfour et sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan:

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport du Président de la Commission sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan [PSC/PR/ (CCCI)] ainsi que des communications du Professeur Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint (JSR) de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) et Médiateur en chef conjoint par intérim, de l'ancien Président Thabo Mbeki, Président du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Soudan et de l'Envoyé spécial des Nations unies pour le Soudan, Haile Menkerios. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud;
2. **Rend hommage** au Groupe de haut niveau et à ses membres, les anciens Présidents Thabo Mbeki, Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, ainsi qu'à l'équipe de soutien, pour leur engagement dans l'accomplissement du mandat confié au Groupe, et **réitère le plein soutien** de l'UA aux efforts qu'ils déploient en ce qui concerne la paix, la justice et la réconciliation au Darfour, les questions pendantes dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA), les négociations sur les questions post-sécession et la démocratisation. Le Conseil **exprime également sa profonde gratitude** au Gouvernement de l'Éthiopie, en particulier au Premier ministre Meles Zenawi, Président de l'IGAD, pour son engagement et ses efforts soutenus pour la promotion de la paix et le règlement des questions post-sécession, notamment le déploiement rapide de troupes dans le cadre de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (UNISFA);
3. **Exprime son plein appui** à la MINUAD et au JSR, pour le travail accompli dans la mise en œuvre du mandat de la Mission. Le Conseil **exprime également sa reconnaissance** aux Nations unies et à son Envoyé spécial pour le Soudan, Haile Menkerios, pour leur précieuse contribution et coopération avec l'UA, ainsi qu'à tous les autres partenaires qui contribuent à la quête de la paix et apportent un appui aux efforts de l'UA, en particulier les États-Unis, la Norvège, l'Union européenne (UE) et ses États membres et la Banque mondiale, ainsi qu'à la Banque africaine de développement (BAD) et au Fonds monétaire international (FMI), qui ont apporté l'expertise nécessaire;

4. **Réaffirme** le caractère hybride de la MINUAD et son caractère africain, comme élément essentiel pour la réussite de la Mission. Le Conseil **reconnait** la contribution de la MINUAD dans la stabilisation de la situation au Darfour, la protection de la population civile, l'élargissement de l'espace pour l'acheminement de l'aide humanitaire, le soutien au retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés, l'appui à la relance rapide et le volontarisme dont elle fait preuve dans le soutien au processus de paix. Le Conseil **encourage** la Mission et ses dirigeants à persévérer dans leurs efforts;

5. **Exprime son appréciation** pour les acquis obtenus à ce jour par le Gouvernement du Sudan (GoS) et le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM) dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD) du 14 juillet 2011, et **les encourage** à continuer à travailler sans relâche et dans un esprit de partenariat, afin de faciliter une solution définitive, pacifique et durable au conflit;

6. **Exprime sa préoccupation** face à la poursuite des hostilités dans certaines parties du Darfour, **appelle** les mouvements armés qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au processus de paix au Darfour et à souscrire au DDPD, et **encourage** le Médiateur en chef conjoint à poursuivre et à intensifier les efforts qu'il déploie à cet égard;

7. **Prend note** de l'intention du Secrétaire général des Nations unies d'élaborer une Feuille de route sur le processus de paix au Darfour en étroite consultation avec l'UA. À cet égard, le Conseil **réitère** la nécessité de la pleine prise en compte de la position de l'UA sur le Darfour, telle qu'exprimée dans son communiqué du 29 octobre 2009, entérinant le rapport du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD), et les décisions ultérieures de l'UA sur le Darfour;

8. **Réaffirme son appui** aux efforts déployés par le Groupe de haut niveau, avec le soutien de la MINUAD, afin de faciliter le lancement du Processus politique au Darfour (DPP), conformément aux décisions pertinentes de l'UA, afin de relever de manière globale les défis de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour. Le Conseil **se félicite**, dans ce contexte, de l'engagement du GoS à créer un environnement favorable, et **demande** au Groupe de haut niveau et à la MINUAD d'intensifier leur interaction avec toutes les parties prenantes au Darfour, en vue de parvenir à une paix durable dans cette région. Le Conseil **appelle** les partenaires de l'UA, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies et ses membres, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, à soutenir pleinement ce Processus et à prendre les mesures attendues pour faciliter le travail du Groupe de haut niveau et de la MINUAD à cet égard;

9. **Exprime sa gratitude** aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour la coopération apportée au Groupe de haut niveau, **se félicite** des progrès réalisés à ce jour dans les négociations post-sécession, y compris la mise en place, le 20 décembre 2010, du

Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM), qui est le premier mécanisme interétatique entre le Soudan et le Soudan du Sud, l'Accord sur les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la région d'Abyei et l'Accord-cadre entre le GoS et le Mouvement populaire de Libération du Soudan (SPLM-Nord) sur le Partenariat politique entre le Parti du Congrès national (NCP) et le SPLM-Nord, ainsi que sur les arrangements sécuritaires dans les Etats du Nil Bleu et du Kordofan méridional, signés respectivement à Addis Abéba, les 20 et 28 juin 2011;

10. **Prend note** des négociations en cours facilitées par le Groupe de haut niveau sur les questions pendantes, y compris: (i) l'accès du Sud à l'oléoduc qui traverse le Nord, (ii) les dispositions financières transitoires pour amortir l'impact sur l'économie soudanaise résultant de la perte de revenus consécutive à la sécession du Sud, (iii) la répartition des actifs et des passifs, (iv) les arriérés relatifs au pétrole et autres questions pendantes, (v) les services bancaires et les paiements transfrontaliers, (vi) les relations commerciales, (vii) la sécurité aux frontières, le règlement des différends et la gestion des migrations pastorales à travers la frontière commune, (viii) les questions de sécurité, y compris la gestion d'une zone démilitarisée entre les deux États, (ix) la gestion des ressources en eau, notamment les eaux du Nil, (x) la nationalité des Soudanais du Sud au Soudan et celle des Soudanais au Soudan du Sud, (xi) les mécanismes de résolution des différends, et (xii) les efforts déployés pour trouver une solution à la question d'Abyei;

11. **Souligne** la responsabilité principale qui incombe aux dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud pour que les questions pendantes soient réglées rapidement, conformément au principe fondamental convenu de deux États viables, vivant en paix l'un avec l'autre et se soutenant mutuellement. En conséquence, le Conseil et l'Afrique tout entière **attendent** des Présidents Omar Hassan Al Bashir et Salva Kiir Mayardit qu'ils fassent preuve d'esprit de compromis et d'attachement au principe du bon voisinage, afin de conclure rapidement les négociations sur ces questions interconnectées, comme la seule voie pouvant permettre aux deux pays de réaliser leurs objectifs en termes de sécurité, de démocratie et de développement, et de répondre aux besoins les plus élémentaires de leurs peuples. Dans l'intervalle, le Conseil **demande instamment** aux dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud de s'abstenir de toute action unilatérale qui aurait un impact négatif sur les intérêts, la stabilité et le développement de l'un ou l'autre des deux pays, et à mettre en pratique des mesures de confiance de nature à renforcer l'esprit de coopération;

12. **Réitère le plein soutien** de l'UA à l'Accord sur Abyei, **exhorte** le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre, fidèlement et sans conditions, leurs obligations en vertu de cet Accord. Le Conseil **félicite** l'UNISFA pour ses efforts inlassables dans l'accomplissement de son mandat, et **lance un appel** aux Nations unies et autres organisations humanitaires pour qu'ils continuent à faire tout leur possible pour apporter une assistance d'urgence aux populations d'Abyei;



13. **Exprime sa grave préoccupation** face à la poursuite du conflit au Kordofan méridional et au Nil Bleu, et **exhorte** le GoS à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes affectées dans ces régions. Le Conseil, rappelant l'Accord-cadre du 28 juin 2011, **appelle** les parties à cesser immédiatement les hostilités, à permettre l'accès humanitaire sans entrave et le retour des personnes déplacées dans leurs foyers d'origine. Le Conseil **réitère l'appel** aux deux parties pour qu'elles retournent immédiatement à la table de négociation, en vue de parvenir à un règlement pacifique;

14. **Réaffirme** la validité de l'analyse contenue dans le Rapport du GUAD en ce qui concerne la nécessité d'une approche holistique de la quête de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan, de façon à prendre en compte les problèmes de longue date liés à la gouvernance du Soudan, notamment le défi de la gestion équitable d'un pays présentant une grande diversité. À cet égard, le Conseil **encourage** le Groupe de haut niveau à poursuivre et à intensifier son interaction avec le GoS et d'autres parties prenantes, afin de promouvoir et de faire avancer cette approche, notamment dans le contexte de la révision constitutionnelle et du processus de réforme en cours. Le Conseil **encourage également** le Groupe de haut niveau à travailler étroitement avec le Gouvernement du Soudan du Sud en appui à ses efforts visant à relever le défi de la gouvernance dans un contexte de diversité. Le Conseil **encourage, en outre**, le Groupe de haut niveau à continuer à accorder la priorité à la démocratisation au Soudan et au Soudan du Sud, comme condition *sine qua non* pour la stabilité et une gouvernance équitable, particulièrement au regard de la diversité qui caractérise les deux pays;

15. **Souligne** le rôle crucial que la communauté internationale peut jouer dans la réalisation de l'objectif de deux États viables, y compris à travers la levée immédiate des sanctions imposées au Soudan, l'allègement de sa dette et la mise à disposition d'un soutien financier, approprié et diligent, pour atténuer l'impact sur l'économie soudanaise résultant de la perte de revenus substantiels à la suite de la sécession du Soudan du Sud et l'octroi d'une aide et de d'une assistance technique au nouvel État du Soudan du Sud, ainsi qu'un appui politique à une approche holistique de la paix. À cet égard, le Conseil **encourage** la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour la redynamisation du Forum consultatif sur les Soudans (SCF), afin de faciliter une coordination plus étroite des efforts et un soutien plus efficace en vue de la réalisation de l'objectif de la création deux États viables, vivant en paix l'un avec l'autre et travaillant ensemble sur les questions d'intérêt commun;

16. **Décide** de rester activement saisi de la question.